Communiqué du SGEN-CFDT / SNCS-FSU / SNPTES UNSA SNTRS-CGT / Sud Recherche EPST

La Direction du CNRS remet en cause ses engagements pour le CAES

Les organisations syndicales du CNRS avaient demandé en début d'année à rencontrer le Directeur général sur l'action sociale au CNRS et notamment le devenir de la convention qui arrive à son terme entre le CAES et le CNRS. Finalement, elles ont été reçues le jeudi 22 octobre 2009 par la Directrice des Ressources Humaines (DRH) qui n'avait aucun mandat de négociation.

- Les organisations syndicales ont constaté l'aveu d'impuissance de la DRH du CNRS à répondre aux besoins des agents du CNRS dans une période de crise qui accentue les inégalités.
- 2) En ce qui concerne le renouvellement de la convention entre le CNRS et le CAES, qui expire le 31/12/2009, la Direction du CNRS a décidé de remettre en cause :
- L'indépendance des choix de politique sociale de l'association loi de 1901.
 Elle estime que le budget du CAES devrait être fléché selon les priorités sociales de la Direction du CNRS
- Le taux indicateur de 1% de la masse salariale à attribuer au CAES. Elle conteste même le principe d'une référence à la masse salariale.

Les organisations syndicales dénoncent :

- La remise en cause fondamentale de l'action sociale du CAES du CNRS menée depuis plus de 52 ans au bénéfice et à la satisfaction des agents du CNRS et de leurs familles.
- L'abandon de la référence au 1% de la masse salariale afin d' y substituer pour le calcul de la subvention une aide par agent dont le niveau serait discuté chaque année à partir des moyens disponibles et de la docilité du CAES. L'individualisation de la base de calcul du budget est à l'opposé de la nature collective de l'action du CAES.

Nous considérons qu'avant de lancer ces orientations, il aurait été plus judicieux de proposer un projet et des financements compensateurs à mettre en place sur un plan quadriennal.

Les organisations syndicales décident d'alerter les personnels du CNRS sur la situation de crise créée par les orientations de la Direction du CNRS.

Elles exigent le respect des engagements régulièrement renouvelés pris par la direction du CNRS depuis 1993. Le CAES doit rester indépendant et avoir les moyens financiers nécessaires au développement d'une action sociale collective et solidaire.

Villejuif le 17/11/09